



6
T
2
0
2
0
2
0
2
0
2
0

RAMO

Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2016

Feader

Programme de Développement Rural de Mayotte

2014 - 2020

Résumé à l'attention des citoyens



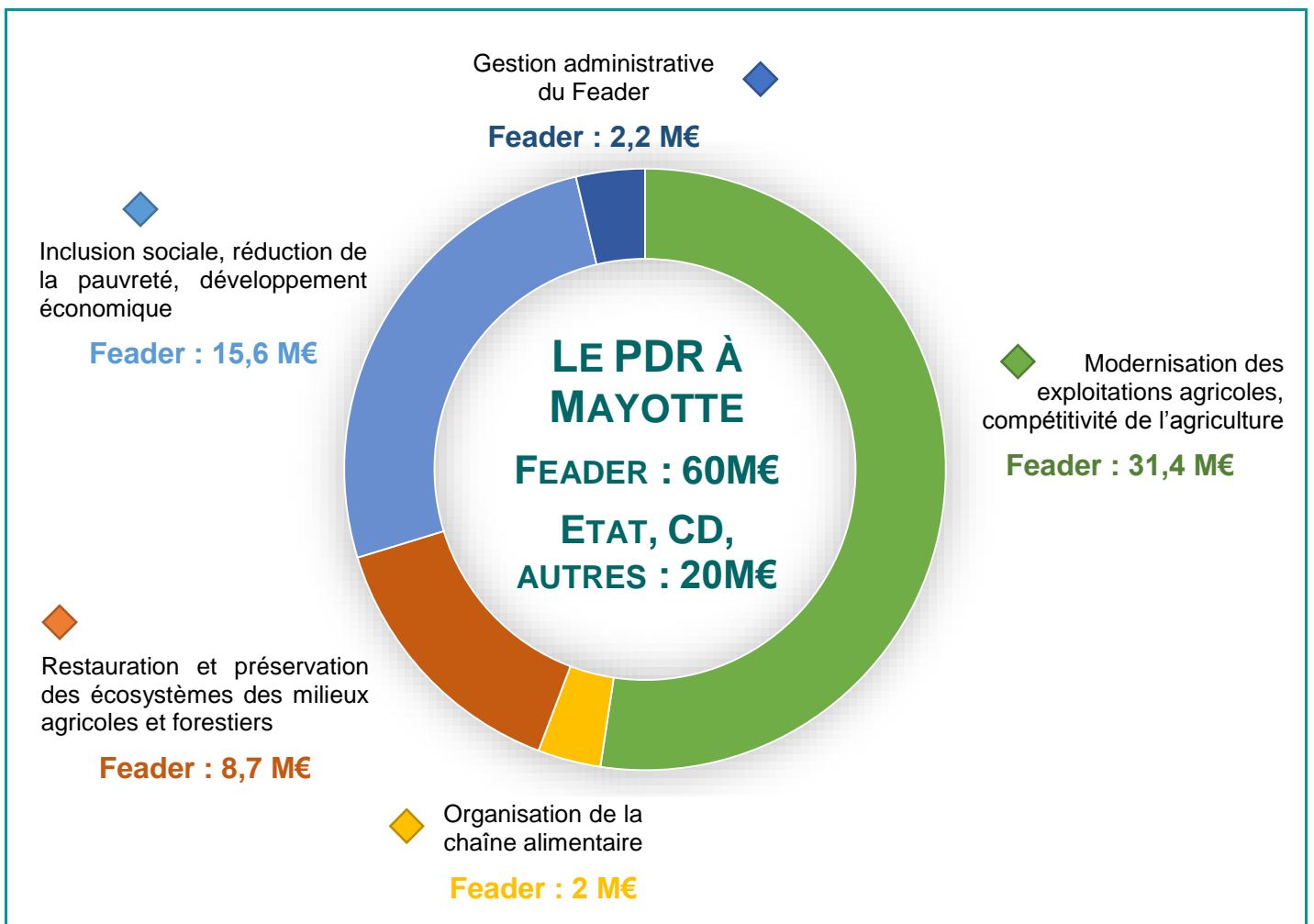
LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE MAYOTTE

FEADER 2014/2020

Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016 dresse le bilan du début de programmation (2014-2015).

Région ultrapériphérique depuis 2014, Mayotte connaît sa première programmation des fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Elle bénéficie de 60 millions d'euros de fonds européens via le Feader (fonds européen agricole pour le développement rural).

Le Feader est mis en œuvre via le programme de développement rural (PDR) de Mayotte. Ce programme accompagne les investissements des agriculteurs, des entreprises, des collectivités et des associations. L'Europe via le Feader investit 60 millions d'euros, l'Etat, le Conseil départemental et d'autres financeurs publics, 20 millions d'euros.



LES ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FEADER EN 2014/2015

Le PDR de Mayotte a été le premier programme français adopté par la Commission européenne en février 2015. Le déploiement des mesures a démarré en septembre 2014 et un premier comité de programmation a pu se tenir en décembre 2014, grâce à une forte mobilisation des services de la DAAF de Mayotte et des partenaires de la programmation.



Élaboré entre 2012 et 2014 en très large concertation avec les partenaires locaux du monde rural, le PDR fixe quatre grandes priorités pour Mayotte :

- Développer l'agriculture et la consommation en produits locaux
- Améliorer les services en milieu rural
- Préserver et valoriser les ressources et les milieux naturels
- Renforcer l'innovation et développer les compétences.

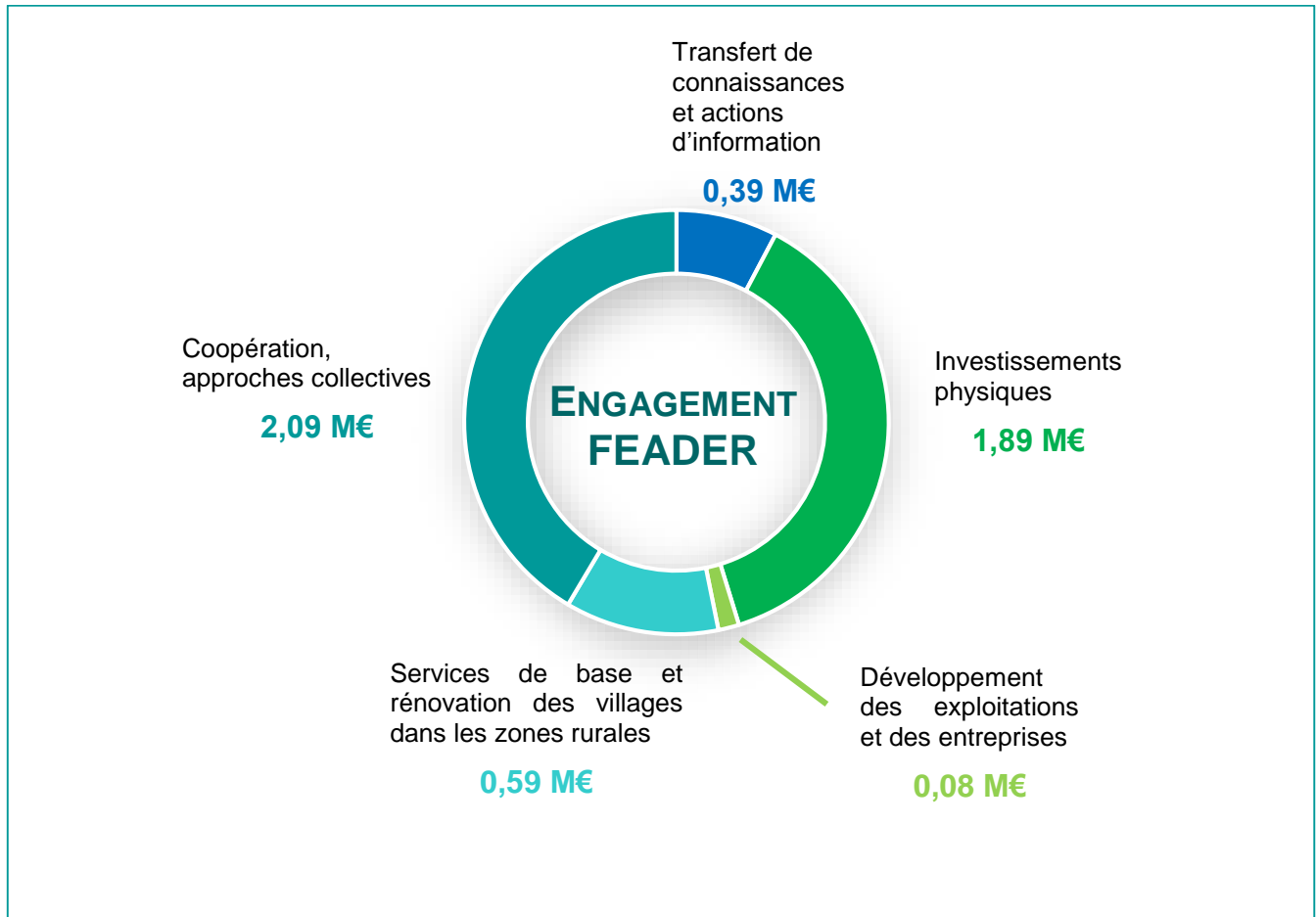
Pour ce faire, le PDR prévoit 12 mesures et 37 dispositifs d'aide.

L'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL

AU 31 DECEMBRE 2015

Au 31/12/2015, 7,2 M€ de dépenses publiques totales ont été engagées dont **5,0 M€ de Feader**.

Le graphique ci-après fait état des montants FEADER.



90 % de l'enveloppe financière sont désormais mobilisables pour les porteurs de projets à Mayotte. Le nombre de dossiers programmés et les montants d'aide publique correspondants, dont 5 millions d'euros de FEADER, sont globalement satisfaisants mais marquent une grande disparité entre les dispositifs d'aide.

Les deux principaux freins au montage de projets sont :

- l'accès au foncier et la stabilisation de la maîtrise foncière,
- la nécessité pour les bénéficiaires d'avancer les fonds.

Une des mesures qui a très bien fonctionné est celle qui favorise les projets partenariaux (transfert de techniques à l'exploitation agricoles ou structuration des filières agricoles). Le taux de réalisation de cette mesure est supérieur aux prévisions et a permis le montage de projets structurants pour le département.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

TO 1.2.1



L'association pour la Formation Initiale et Continue Agricole à Mayotte (AFICAM) donne la priorité à la pédagogie à travers son projet de professionnalisation des transformateurs de produits agricoles et des agriculteurs en installation. Elle met en place des actions d'informations et de communication. En effet, face aux besoins de montée en compétences des exploitants agricoles de Mayotte, l'AFICAM dispense des interventions afin de tendre vers une professionnalisation du secteur au travers de deux actions. Action 1 : Appui au développement des filières de transformation des produits agricoles. Action 2 : soutien à la viabilisation des projets à la durabilité des exploitations des primos-installés en agriculture

Le montant total de l'opération est de 103 503,16 € financée à 100 % sur fonds publics dont 80 % de FEADER à hauteur de 82 483,23 €.

MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

TO 4.1.1



Bernard Gagnardot, cultive plusieurs serres en maraichage, dont certaines en hors sol et possède un bâtiment d'élevage de plus de 5 000 poules pondeuses à Ironi Bé dans le centre de Mayotte.

Les fonds européens ont participé à la modernisation de son élevage en termes de performance énergétique. Le montant total de l'opération est de 49 226,12 € financée à 70 % sur fonds publics dont 75 % de FEADER à hauteur de 25 843,71 €.

AMELIORATION DE LA VOIRIE RURALE A VOCATION AGRICOLE ET FORESTIERE

TO 4.3.2



Le Conseil départemental de Mayotte a réalisé durant l'année 2015 la construction de la piste rurale Bandrandzia-Haoila. Cette piste, longue de 0,9 km, dessert 38 parcelles agricoles sur la commune de Tsingoni au Nord-Ouest de Mayotte.

Cette piste fait partie intégrante du projet global de desserte agricole de Mayotte appelé SDAARM (Schéma Directeur de l'Aménagement Agricole et Rural de Mayotte) Le montant total de l'opération est de 390 500 € financée à 100 % sur fonds publics dont 75 % de FEADER à hauteur de 292 875 €.

PROTECTION DES ESPECES ET DES MILIEUX FORESTIERS

TO 7.1.1



Le Conseil départemental de Mayotte a lancé, conformément aux Orientations Forestières du Département de Mayotte (OFDM), un projet d'étude du milieu et des espèces potentielles pour le reboisement du Padza de Kahani, dans le centre de l'île. Cette expérimentation vise à lister les espèces indigènes potentiellement utilisables, à en définir l'itinéraire technique d'élevage et à en préciser les conditions de replantation.

Le montant total de l'opération est de 133 000 € financée à 100 % sur fonds publics dont 75 % de FEADER à hauteur de 99 750 €.

APPROCHES COLLECTIVES EN FAVEUR DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

TO 16.5.1



Le projet LESELAM (Lutte contre l'Erosion des Sols et l'Envasement du Lagon à Mayotte) vise à engager les acteurs dans une démarche collective pour définir et mettre en œuvre des pratiques, des techniques de lutte contre l'érosion des sols.

Objectifs du projet :

- 1) Création d'un observatoire de l'érosion ;*
- 2) Création d'un démonstrateur de bonnes pratiques ;*
- 3) Structuration de l'action collective et sensibilisation de la société civile avec volet de communication et formation des acteurs concernés.*

Coût total 735 591 € dont 489 814 € de FEADER.